

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 239 - page 19

21 - Côte-d'Or

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or.

COORDINATION DES FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION REGIONALE BOURGOGNE FRANCE-COMTE (COFAC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE).

Objet : exercer les fonctions qui lui sont confiées par la COFAC, à savoir : rassembler les fédérations, unions, groupements d'associations ou associations régionales représentatives oeuvrant dans le domaine culturel et de la communication ; faciliter leur création ou leur regroupement quand le besoin s'en fait sentir ; constituer pour elles un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion quant à leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la région ; assurer leur représentation au sein des groupements régionaux associatifs et des groupements régionaux où siègent des représentants associatifs, par exemple le mouvement associatif régional ; les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts ainsi que de leurs valeurs auprès des pouvoirs publics régionaux et des organismes de toute nature dans les régions administratives instituées par la loi ; faciliter par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et de leurs membres ; faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Siège social : fédération REMPART Bourgogne Franche-Comté, 38, rue des Forges, 21000 Dijon.

Date de la déclaration : 29 juin 2016.